FEUILLE DE ROUTE EN FINANCE DURABLE

UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR BÂTIR UNE ÉCONOMIE DURABLE, RÉSILIENTE ET PROSPÈRE

Bâtir l'avenir

Québec

Cette publication a été réalisée par le ministère des Finances et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en collaboration avec Finance Montréal-La Grappe Financière du Québec.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec info@finances.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :
Courriel : info@finances.gouv.qc.ca
Site Web : https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/finances

Dépôt légal – 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-04058-8 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2026

MOT DU MINISTRE DES FINANCES

Je suis heureux de présenter, avec ma collègue la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la première Feuille de route en finance durable du Québec. Le Québec est la première province canadienne, et la première juridiction nord-américaine, à adopter une telle feuille de route.

La transition vers une économie verte, durable et résiliente constitue l'un des grands défis économiques de notre époque. Les risques liés aux changements climatiques et à la perte de biodiversité influencent l'économie et deviennent des enjeux de compétitivité et de stabilité financière. Ce que nous souhaitons par la publication de cette feuille de route, c'est accélérer l'intégration des pratiques financières durables au sein de l'économie québécoise, développer les compétences nécessaires pour les mettre en œuvre, et faire de l'État québécois lui-même un exemple en la matière. Une finance orientée vers le long terme renforce la résilience de nos entreprises et de nos marchés, réduit le risque financier et libère le potentiel économique que représente la transition.

Avec ce plan de match, le Québec se dote d'un outil pour mobiliser son secteur financier et attirer les flux financiers verts soutenant la transition vers une économie durable. Nous voulons créer un climat propice à l'investissement durable, renforcer la compétitivité de nos entreprises et permettre au Québec de se positionner comme un chef de file en la matière.

La réussite de cette démarche reposera sur une action concertée entre le gouvernement, le secteur financier, les entreprises, le milieu de la recherche et les communautés. En collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et avec Finance Montréal–La Grappe Financière du Québec, nous poursuivrons un dialogue continu axé sur des résultats mesurables, afin que la transition soit efficace et juste.

Je tiens à remercier chaleureusement les partenaires qui ont activement contribué à l'élaboration de cette feuille de route, en particulier Finance Montréal pour la coordination des travaux et le comité aviseur pour son expertise.

Eric Girard
Ministre des Finances

MOT DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Avec mon collègue le ministre des Finances, j'ai le plaisir de coprésenter cette Feuille de route en finance durable du Québec. Elle constitue un cadre de gouvernance stratégique structurant et essentiel qui appuiera la transition du Québec vers une économie verte et durable et consolidera notre position de leader sur la scène internationale en matière de développement durable.

En raison de l'ampleur des transformations que nécessite le passage à une finance durable, il est nécessaire d'utiliser les leviers dont dispose l'État et de favoriser la mobilisation autour d'objectifs communs des diverses parties prenantes pouvant contribuer à cette transformation. C'est pourquoi cette feuille de route s'appuie sur notre capacité collective à poursuivre les efforts afin que le secteur financier réponde aux défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés.

Ce faisant, nous contribuerons à renforcer, au Québec, une culture financière tournée vers la durabilité et à exercer un leadership gouvernemental pleinement cohérent avec nos ambitions environnementales et en matière d'économie verte.

La réussite de cette démarche repose avant tout sur l'engagement de toutes les parties prenantes. J'invite mes collègues ainsi que les acteurs concernés à s'inscrire pleinement dans cette initiative, qui représente un pas en avant nécessaire pour une finance durable au Québec.

Ensemble, faisons de la finance durable un véritable levier pour le développement durable du Québec, au bénéfice de l'environnement et des générations futures.

Pascale Déry
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

TABLE DES MATIÈRES

Introduction **1**

Qu'est-ce que la finance durable? 1

Vers un Québec leader en finance durable 1

Préambule **2**

Orientation et contexte actuel 2

Objectifs 2

Public cible et parties prenantes 2

Principes directeurs 3

Méthodologie **4**

Partie 1 Portrait de la finance durable **5**

Un contexte mondial en pleine transformation 6

La finance durable au Canada et au Québec 8

Partie 2 Contexte, objectifs et mesures en finance durable par axes stratégiques **13**

Axe 1 : Soutenir la résilience et la transition de l'économie québécoise 14

Axe 2 : Développer les compétences et la culture liées à la finance durable 17

Axe 3 : Faire du Québec un État exemplaire en matière de finance durable 18

Partie 3 Gouvernance et suivi des progrès **21**

Collaboration interministérielle 22

Responsabilité partagée et dialogue continu avec les partenaires 22

Opérationnalisation de la Feuille de route 22

Mise en place des indicateurs de suivi 22

Lexique **23**

Annexe 1 Tableau des synergies : mesures et stratégies gouvernementales québécoises **26**

Annexe 2 Forces et défis structurants du milieu québécois en finance durable **29**

INTRODUCTION

Qu'est-ce que la finance durable?

La transition vers une économie verte, durable et résiliente s'impose aujourd'hui comme un impératif stratégique à l'échelle mondiale. Les changements climatiques, la perte de biodiversité, l'épuisement des ressources naturelles dans une économie linéaire et la montée des inégalités sociales démontrent la nécessité de repenser en profondeur les modèles financiers et de réorienter les flux d'investissement et de financement vers des activités durables.

Dans ce contexte, la finance durable s'avère un levier essentiel pour accélérer la transition vers une économie verte, puisque non seulement elle favorise la mobilisation de capitaux soutenant des projets ou des entreprises qui génèrent des retombées positives pour la société et l'environnement, mais elle assure aussi une rentabilité financière à long terme.

La présente Feuille de route en finance durable (la « Feuille de route ») définit la finance durable comme ayant spécifiquement l'objectif **de soutenir la transition vers une économie à la fois durable, performante et inclusive, ainsi que d'atténuer les risques systémiques liés à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) comme les changements climatiques, la perte de biodiversité et les inégalités sociales.**

Vers un Québec leader en finance durable

Le Québec se distingue par son engagement historique en matière de développement durable, un engagement qui remonte à l'adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement en 1972, à la suite de sa participation au premier Sommet de la Terre, et qui s'est renforcé avec, entre autres, l'adoption de la Loi sur le développement durable en 2006. Cette trajectoire s'accompagne aujourd'hui d'une volonté de positionner le Québec comme chef de file en finance durable en Amérique du Nord. Doté d'une économie diversifiée, il possède les atouts nécessaires pour canaliser efficacement les capitaux vers des projets favorisant la transition socioécologique.

Cette ambition s'appuie sur un secteur financier mobilisé, notamment autour de Finance Montréal–La Grappe Financière du Québec (« Finance Montréal »)[1]. Néanmoins, plusieurs défis demeurent. Le gouvernement du Québec et les différents acteurs du secteur financier québécois ont un rôle à jouer pour favoriser l'adoption de pratiques durables et innovantes dans le secteur.

La Feuille de route, dont l'élaboration est un engagement du Plan d'action de développement durable 2023-2028 du ministère des Finances du Québec, favorise ainsi une action gouvernementale concertée pour faire du Québec un leader en finance durable, tout en assurant que la transition vers une économie verte sera appuyée par des pratiques financières durables pour l'ensemble de la société. Elle s'inscrit dans l'un des chantiers de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 et appuie des orientations du Plan pour une économie verte 2030 et du Plan nature 2030.

1. Finance Montréal est la grappe financière du Québec. Elle regroupe des membres gouverneurs, partenaires et associés ainsi que de nombreux professionnels bénévoles de l'industrie des services financiers du Québec. Sa mission est de développer et de promouvoir l'industrie québécoise des services financiers en réunissant les acteurs compétents et influents du monde de la finance. Voir « À propos de Finance Montréal », [En ligne], dans *Finance Montréal*, https://www.finance-montreal.com/fr/finance-montreal.

PRÉAMBULE

Orientation et contexte actuel

La transition vers une économie verte et durable exige une transformation profonde des modèles économiques et financiers. Or, cette transition s'opère dans un environnement mondial complexe, puisque l'essor de la finance durable est de plus en plus confronté à des défis, parmi lesquels les suivants : montée du scepticisme à l'égard des approches d'investissement responsable dans certaines juridictions, tensions géopolitiques et commerciales, incertitudes économiques et pressions concurrentielles sur les entreprises.

Face à ces défis, le Québec doit privilégier une approche pragmatique et adaptée aux réalités de son marché afin de maintenir son leadership dans le secteur de la finance durable tout en renforçant la compétitivité et la durabilité de ses entreprises et de son secteur financier. La Feuille de route constitue avant tout un cadre stratégique d'orientation pour le gouvernement. Elle définit des axes stratégiques et des pistes d'action prioritaires, en tenant compte à la fois de certaines des meilleures pratiques internationales et des spécificités de l'économie québécoise. L'approche retenue implique qu'un plan de mise en œuvre sera déployé puis actualisé dans le temps, afin de refléter l'évolution des priorités et la mise en œuvre progressive de la Feuille de route.

Objectifs

La Feuille de route est structurée autour des trois axes stratégiques suivants :

- Soutenir la résilience et la transition de l'économie québécoise (axe 1).
- Développer les compétences et la culture liées à la finance durable au Québec (axe 2).
- Faire du Québec un État exemplaire en matière de finance durable (axe 3).

Public cible et parties prenantes

La Feuille de route cible les activités de l'État et de ses différentes instances, mais elle s'adresse aussi, dans une certaine mesure, aux investisseurs institutionnels, aux entreprises et aux communautés qui jouent un rôle important dans la transition vers une économie verte. À terme, l'objectif est de mobiliser une diversité de parties prenantes, notamment les décideurs publics et privés, les professionnels de la finance, les organismes de formation et de recherche, ainsi que la société civile, afin de renforcer les compétences, la transparence et la confiance autour des pratiques durables en finance. Certaines mesures complémentaires aux mesures de l'État et pouvant être mises en œuvre par des parties prenantes du secteur privé en collaboration avec Finance Montréal, sont suggérées dans le présent document. Elles font écho à des propositions qui ont été mises de l'avant dans le cadre de diverses consultations effectuées lors de l'élaboration de la Feuille de route.

Principes directeurs

La Feuille de route s'appuie sur une série de principes directeurs qui orientent l'ensemble de ses mesures et encadrent la mise en œuvre des actions proposées.

- **Cohérence environnementale et sociale :** Orienter les flux financiers vers les projets compatibles avec les priorités environnementales et sociales du Québec, comme la carboneutralité et la conservation de la biodiversité.
- **Pragmatisme et faisabilité :** Proposer des mesures applicables, modulables selon les capacités des acteurs et progressives dans leur déploiement.
- **Inclusion et équité :** Tenir compte des réalités régionales, des groupes sous-représentés et des communautés autochtones, en favorisant la participation active de toutes les parties prenantes.
- **Interopérabilité et harmonisation :** S'arrimer aux pratiques, aux cadres normatifs et réglementaires canadiens et internationaux et aux autres politiques gouvernementales en lien avec la finance durable pour éviter la fragmentation et maximiser les synergies.
- **Transparence et redevabilité :** Assurer une communication claire, rigoureuse et crédible concernant les objectifs, résultats et limites des actions engagées.
- **Leadership public et international (effet d'entraînement) :** Positionner l'État québécois comme accélérateur de la transition vers une finance durable sur la scène nationale et internationale en mobilisant ses leviers d'action.
- **Adaptabilité et prise en compte du contexte :** Préserver une agilité afin que la Feuille de route puisse être actualisée au besoin à travers son plan de mise en œuvre. Cette approche permettra de refléter les synergies entre les organisations, de prendre en compte l'évolution des priorités et de mieux saisir les opportunités.
- **Création de valeur et de prospérité durables :** Veiller à ce que les mesures contribuent à la création de valeur économique durable pour les entreprises, les investisseurs et la société québécoise dans son ensemble.

MÉTHODOLOGIE

Placée sous la responsabilité du ministère des Finances et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et coordonnée par Finance Montréal, la Feuille de route repose sur un diagnostic du contexte québécois en finance durable. Elle s'appuie sur une revue des meilleures pratiques dans le domaine et des enjeux propres au contexte québécois, ainsi que sur un processus collaboratif dans le cadre duquel a été obtenu l'avis de différents acteurs : institutions financières, entreprises, chercheurs, représentants gouvernementaux et membres de la société civile.

L'analyse ayant précédé l'élaboration de la Feuille de route s'est articulée autour de différentes dimensions clés du milieu financier et économique du Québec. Chacune de ces dimensions présente des forces sur lesquelles s'appuyer, mais également des obstacles spécifiques à lever pour accélérer la transition. Ces différents éléments sont présentés dans l'annexe 2. Notons que ce diagnostic a permis non seulement de souligner la maturité croissante du milieu financier en matière de finance durable, mais aussi la nécessité de mettre en place certaines mesures afin d'accélérer la transition vers une finance durable et inclusive.

Tableau 1 : Synthèse du processus de consultation

Élément	Description	Principaux rôles
Comité aviseur	Composé de 22 membres issus des secteurs public, privé, et universitaire ainsi que de la société civile. Assure la diversité des points de vue et la prise en compte des enjeux locaux, nationaux et internationaux.	Travail sur le développement d'une vision et d'axes stratégiques, sur l'orientation des mesures et sur la synergie intersectorielle.
Groupes de travail	Quatre groupes spécialisés composés d'experts issus d'institutions financières, d'universités, d'organisations de la société civile et d'entreprises.	Travail sur les axes : développement des talents, mobilisation des capitaux, engagement des communautés et renforcement des cadres réglementaires.
Consultations élargies	Démarche participative pour assurer une approche alignée avec les besoins québécois.	Identification des parties prenantes, entrevues stratégiques, ateliers participatifs et collecte de contributions écrites.

Source : FINANCE MONTRÉAL, « Membres du comité aviseur », [En ligne], dans *Feuille de route en finance durable du Québec*, https://www.finance-montreal.com/fr/feuille-de-route-finance-durable-quebec#membres-comite.

PARTIE 1
PORTRAIT DE LA FINANCE DURABLE

Un contexte mondial en pleine transformation

En 2025, la finance durable a continué de se développer à l'échelle mondiale, soutenue par une prise de conscience croissante des risques environnementaux, climatiques et sociaux. Toutefois, cette progression s'effectue dans un contexte géopolitique et économique plus incertain, où les ambitions en matière de durabilité dans le secteur financier se heurtent parfois à des enjeux politiques ou à des révisions réglementaires motivées par des préoccupations économiques contextuelles.

Malgré ces défis, l'existence de différents cadres internationaux de référence contribue à structurer un socle normatif mondial pour la finance durable :

- **L'Accord de Paris sur le climat (2015)** vise à limiter le réchauffement climatique à moins de 2 °C et encourage les investisseurs à diriger leurs investissements vers des solutions de décarbonation.
- **Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (2022)** engage notamment les 196 pays signataires de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) et les acteurs économiques à protéger 30 % des terres et des océans d'ici 2030. Il envoie également un signal clair au secteur financier quant à la nécessité d'intégrer les enjeux de la biodiversité dans la gestion des risques, dans la gouvernance et dans les stratégies d'investissement, afin d'orienter les flux financiers vers des activités durables. Il est à noter que le Canada est signataire de la CDB depuis son adoption au Sommet de la Terre en juin 1992, et que le Québec s'est engagé par décret en décembre 1992 à la mettre en œuvre sur son territoire, selon ses compétences et ses priorités.
- **Les normes de divulgation d'information sur la durabilité**, telles que les normes internationales d'information financière (IFRS) S1 et S2 de l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et les European Sustainability Reporting Standards (ESRS), visent à harmoniser les attentes en matière de transparence et de divulgation[2].
- **Les cadres d'analyse des risques**, comme ceux de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), dont le groupe de travail a été officiellement dissous pour s'intégrer à celui des IFRS, et de la Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), aident les institutions financières à évaluer leur exposition aux risques climatiques et naturels ainsi qu'à intégrer ces risques dans leur gouvernance, leur stratégie et leur gestion des actifs.

Ces différents cadres, bien qu'à des étapes de mise en œuvre variables à l'international selon les régions, favorisent l'alignement des flux financiers avec les objectifs de durabilité. Ils exercent une pression croissante sur les marchés pour réorienter les flux de capitaux vers des activités compatibles avec les limites planétaires, tout en renforçant la transparence et la redevabilité des institutions financières.

Les réseaux mondiaux jouent également un rôle important, en facilitant l'adoption de pratiques durables à grande échelle. À titre d'exemple, les Principles for Responsible Investment (PRI) et la United Nations Environment Program Finance Initiative (UNEP-FI) rassemblent des milliers d'acteurs financiers autour d'engagements communs en matière d'investissement responsable.

2. Une trentaine de juridictions, représentant 57 % du PIB mondial, plus de 40 % de la capitalisation boursière mondiale et plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES), ont décidé d'utiliser ou prennent des mesures pour intégrer ces normes dans leurs cadres législatifs ou réglementaires, soulignant un engagement mondial visant à normaliser les divulgations en matière de durabilité.

Sous l'effet de ces cadres et réseaux mondiaux, la mobilisation de capitaux vers la finance durable s'est intensifiée de manière marquée au cours des dernières années. **En 2022, les actifs gérés selon des critères ESG ont dépassé les 30 billions de dollars américains. Ils pourraient atteindre plus de 40 billions de dollars américains d'ici 2030, ce qui représenterait environ un quart des 140 billions de dollars américains d'actifs sous gestion**[3]. Cette tendance reflète une demande constante des investisseurs pour des produits répondant aux enjeux de durabilité, ainsi qu'une volonté de mieux gérer les risques systémiques associés aux aspects ESG.

Graphique 1 : Croissance des actifs ESG mondiaux (en billions $ US, réel 2022 et projection 2030)

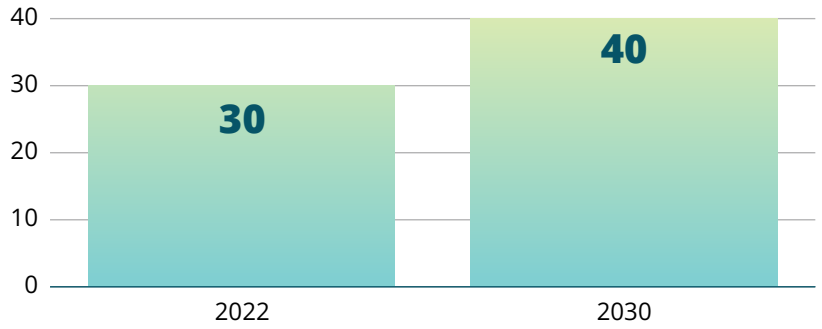

Cependant, cette dynamique s'accompagne de risques croissants liés à l'écoblanchiment. De nombreux produits financiers se prétendent « verts » ou « responsables » alors qu'ils ne reposent ni sur des critères clairs ni sur des données vérifiables. Il faut éviter que des entreprises se disent en faveur des principes ESG sans avoir fait de changement significatif dans leurs pratiques ou leur modèle d'affaires, car ce comportement augmente le risque d'affaiblir la crédibilité du marché et d'éroder la confiance des investisseurs. Si, selon un récent sondage, 88 % des investisseurs ont accru leur utilisation des informations ESG, 85 % d'entre eux estiment que l'écoblanchiment est un problème qui s'aggrave[4]. Face à cette problématique, le cadre législatif et réglementaire et les attentes des investisseurs évoluent rapidement.

La finance durable entre donc dans une phase marquée par des exigences de rigueur, de redevabilité et de preuves d'impact.

3. BLOOMBERG, *Global ESG assets predicted to hit $40 trillion by 2030, despite challenging environment, forecasts Bloomberg Intelligence*, 8 février 2024, [En ligne], https://www.bloomberg.com/company/press/global-esg-assets-predicted-to-hit-40-trillion-by-2030-despite-challenging-environment-forecasts-bloomberg-intelligence/ (Consulté le 16 décembre 2024).
4. HANDFORD, Matt et Gill LOFTS, « How can investors balance short-term demands with long-term value? », [En ligne], dans *EY Global*, 10 décembre 2024, https://www.ey.com/en_gl/insights/climate-change-sustainability-services/institutional-investor-survey.

La finance durable au Canada et au Québec

Le Canada se distingue par une approche multipartite et décentralisée de la finance durable, dans laquelle les compétences en matière financière, environnementale et réglementaire sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cette structure peut engendrer des disparités dans l'évolution des politiques et des cadres réglementaires, mais n'a pas empêché une croissance soutenue du secteur. Ces dernières années, quelques initiatives structurantes ont contribué à poser les bases d'un milieu plus cohérent et transparent en matière de durabilité.

1. Taxonomie canadienne de l'investissement durable

En octobre 2024, le gouvernement du Canada a publié une fiche d'information présentant ses attentes à l'égard de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une taxonomie canadienne, laquelle serait d'application volontaire et viserait à soutenir la transition vers la carboneutralité d'ici 2050[5]. En 2025, il a confirmé qu'il soutenait l'élaboration indépendante d'une taxonomie des investissements climatiques (désignée sous le nom de « lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable ») d'ici la fin de l'année 2026 pour trois secteurs prioritaires (trois autres secteurs prioritaires s'ajouteront à l'automne 2027). L'Institut climatique du Canada a été choisi pour diriger l'élaboration de ces lignes directrices, en collaboration avec Parcours des entreprises de demain, qui regroupe des représentants de grandes institutions financières et des experts techniques. **Ces lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable s'appuieront sur une gouvernance indépendante et s'aligneront sur les pratiques mondiales.** Elles auront pour objectif de définir d'une manière fiable les investissements « verts » et les investissements pour la « transition » vers une économie verte.

2. Divulgation en matière de durabilité au Canada

Deux étapes importantes en matière de transparence et de gestion des risques ESG dans le système financier ont été franchies au cours des dernières années au Canada :

- En mars 2023, le Bureau du surintendant des institutions financières a publié la ligne directrice B-15 portant sur la gestion des risques climatiques. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a ensuite emboîté le pas avec la publication, en juillet 2024, de la Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques. Ces deux lignes directrices visent à renforcer la résilience du secteur financier et des institutions financières relativement aux incidences des changements climatiques.
- En décembre 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié les normes NCID 1 et NCID 2, qui établissent un cadre commun et obligatoire pour la divulgation d'informations liées à la durabilité et aux changements climatiques et s'alignent étroitement sur les normes internationales IFRS S1 et S2 publiées par l'ISSB.

Ces instruments contribuent à harmoniser les pratiques canadiennes avec les meilleures normes internationales, en favorisant une gestion plus rigoureuse des risques financiers liés aux changements climatiques et en renforçant la confiance des investisseurs.

5. Voir MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, *Le gouvernement met de l'avant des lignes directrices sur l'investissement durable au Canada afin d'accélérer le progrès vers la carboneutralité d'ici 2050*, [En ligne], 9 octobre 2023, https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2024/10/gouvernement-met-lavant-lignes-directrices-sur-linvestissement-durable-au-canada-afin-daccelerer-progres-vers-carboneutralite-dici-2050.html.

3. Positionnement de la finance durable au Québec

Le Québec a la chance de pouvoir appuyer son ambition en finance durable sur un secteur financier mobilisé, doté d'une expertise reconnue et d'une capacité à mobiliser des capitaux au profit de projets structurants au bénéfice de l'environnement. Cela a permis une multiplication des initiatives entourant la finance durable et l'investissement responsable, notamment la publication de la Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable, l'établissement à Montréal d'un bureau permanent de l'ISSB et le rayonnement international du Sommet de la finance durable de Montréal, organisé par Finance Montréal. Ces réalisations, et bien d'autres, ont renforcé la position de Montréal et celle du Québec sur la scène financière internationale, permettant à la ville d'obtenir le 19e rang du Global Green Finance Index[6] en avril 2026.

Le Québec a également été un pionnier au Canada avec son programme d'obligations vertes, lancé dès 2017, qui constitue l'un des instruments structurants de la finance durable québécoise. Au 31 mars 2025, le Québec avait réalisé neuf émissions d'obligations vertes, pour un montant cumulé d'environ 5,7 milliards de dollars. Ces émissions ont permis de financer principalement des projets de transport collectif propre, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

6. *China Construction Bank Global Green Finance Index 17*, [En ligne], avril 2026, https://www.longfinance.net/media/documents/CCB_GGFI_17_Report_2026.04.23_v1.1.pdf.

4. Les impacts des réglementations étrangères

Le Québec doit considérer l'influence grandissante des cadres réglementaires à application extraterritoriale, lesquels créent de nouvelles obligations pour les entreprises et gestionnaires d'actifs sur des marchés internationaux. À titre d'exemple, la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) et le *Climate Corporate Data Accountability Act* peuvent s'appliquer aux entreprises québécoises exerçant des activités commerciales respectivement dans l'Union européenne et en Californie. De plus, le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) de l'Union européenne se distingue par son impact potentiel sur les échanges commerciaux. Introduit en 2023 et entré progressivement en vigueur jusqu'en 2026, ce mécanisme impose une taxe sur les importations de produits à forte intensité carbone, tels que l'acier, l'aluminium, le ciment et les engrais, afin de prévenir la « fuite de carbone » (délocalisation vers des pays moins régulés) et de favoriser une concurrence équitable avec les producteurs européens soumis à des normes environnementales strictes. Pour le Québec, qui désire diversifier ses exportations, cela représente des défis touchant les entreprises, auxquels le gouvernement doit réfléchir. Les entreprises québécoises doivent envisager l'accélération de leur transition vers des pratiques et modèles d'affaires durables et à faible émission de carbone pour accéder à ces marchés ou pour demeurer compétitives sur ceux-ci. Ces éléments doivent également être considérés dans les pratiques et stratégies de financement durable.

Ainsi, dans un contexte de tensions commerciales accrues, l'enchevêtrement de mesures réglementaires et de politiques protectionnistes accentue l'incertitude pour les acteurs économiques et financiers québécois qui doivent composer avec des règles parfois divergentes et en évolution rapide. Toutefois, cela représente également une opportunité, en anticipant et en intégrant les nouvelles exigences en matière de durabilité, le Québec peut se positionner comme une juridiction agile et crédible en finance durable, renforçant ainsi son attractivité auprès des investisseurs internationaux, en particulier européens, qui ont des standards élevés en la matière.

5. Une mobilisation des investisseurs

La finance durable suscite un intérêt soutenu auprès des investisseurs institutionnels canadiens. La part de marché des actifs sous gestion associés à des stratégies d'investissement responsable au Canada a fortement augmenté, passant de 61 % à 71 % entre 2022 et 2023, pour atteindre près de 4 500 milliards de dollars canadiens (voir graphique 2), selon l'Association pour l'investissement responsable (AIR)[7]. Cette croissance témoigne d'un intérêt soutenu des investisseurs pour les enjeux ESG, encouragé par une clarification des définitions liées à l'investissement responsable et par l'amélioration des pratiques de divulgation ESG[8].

Cette mobilisation du secteur financier démontre qu'il faut continuer les efforts pour bâtir un milieu financier capable de canaliser efficacement les flux de capitaux dans les priorités de transition vers une économie verte.

Graphique 2 : Actifs sous gestion (ASG) déclarés en investissement responsable au Canada (en milliards de dollars canadiens)

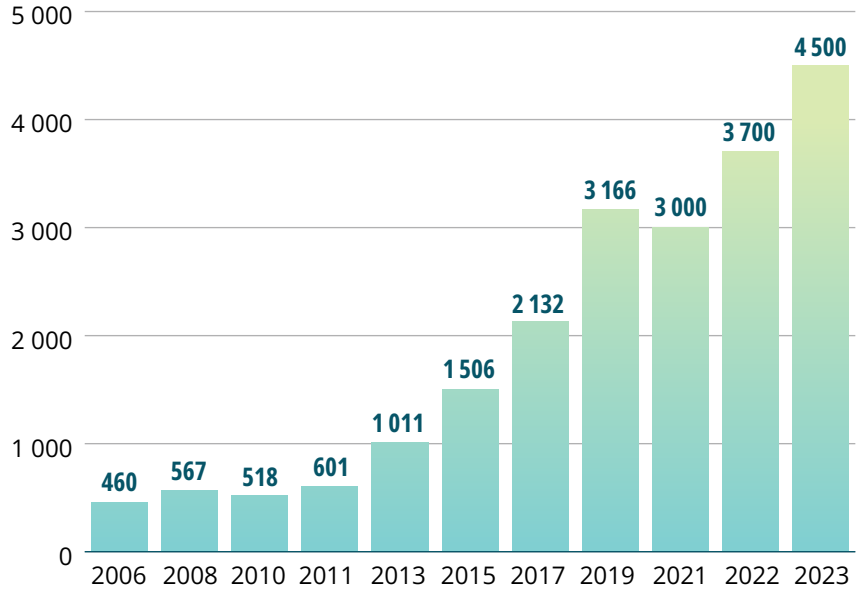

Source : ASSOCIATION POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, *Rapport de tendances de l'IR canadien 2024*.

7. ASSOCIATION POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE, *Rapport de tendances de l'investissement responsable canadien 2024*, [En ligne], https://www.riacanada.ca/fr/research/rapport-de-tendances-de-linvestissement-responsable-canadien-2024/ (Consulté le 16 décembre 2024).
8. Noter que cette dynamique ne garantit pas automatiquement la qualité ou la robustesse de l'impact sous-jacent. Comme mentionné précédemment, la montée en popularité des produits ESG s'est accompagnée de préoccupations croissantes quant à l'écoblanchiment. La croissance quantitative des investissements responsables doit donc être interprétée avec prudence : elle souligne un changement d'orientation du marché, mais met aussi en lumière l'urgence de renforcer la transparence, la vérification et la crédibilité des stratégies ESG, notamment par des cadres réglementaires, de certifications crédibles et des indicateurs d'impact harmonisés.

6. L'intégration progressive de la finance durable dans l'économie réelle

Les PME sont un moteur clé de l'économie québécoise, et représentaient 273 125 entreprises en 2024. Elles jouent également un rôle central dans le commerce international, constituant 98,6 % des entreprises exportatrices et générant 64,1 % des exportations de biens, pour une valeur de plus de 78,6 milliards de dollars canadiens[9].

Malgré leur rôle économique essentiel, il est complexe pour de nombreuses PME d'amorcer leur transition vers des modèles d'affaires écoresponsables. Le manque de ressources financières, l'accès limité aux compétences nécessaires et le manque de temps pour saisir les opportunités offertes par les pratiques d'affaires écoresponsables freinent leur évolution vers un modèle d'affaires plus vert et plus durable.

Parallèlement, les exigences croissantes des grandes entreprises en matière de critères ESG transforment les chaînes d'approvisionnement internationales. Déjà, 59 % des PME canadiennes qui approvisionnent de grandes organisations doivent divulguer leur performance ESG, et cette proportion devrait atteindre 72 % d'ici cinq ans, selon un sondage de la Banque de développement du Canada réalisé auprès d'une centaine de donneurs d'ordres et de plus de 1 200 PME[10].

Si ces exigences représentent un défi supplémentaire pour de nombreuses PME, elles ouvrent aussi des perspectives stratégiques. En s'alignant sur les attentes ESG, elles peuvent non seulement atténuer les risques touchant la conformité, mais aussi améliorer leur compétitivité, accéder à de nouveaux marchés et devenir des partenaires privilégiés dans des chaînes d'approvisionnement responsables.

9. STATISTIQUE CANADA, *Registre des entreprises, compilation spéciale, mois de décembre 2024; Id., Tableau 12-10-0103-01, Commerce des biens selon les caractéristiques des exportateurs, selon le niveau d'emploi de l'établissement et le nombre de pays partenaires.* Compilation : Direction générale des politiques et de l'analyse économique, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
10. BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA, *L'ESG dans votre entreprise : un avantage pour décrocher de gros contrats*, [En ligne], mars 2023, https://www.bdc.ca/fr/a-propos/analyses-recherche/esg (Consulté le 16 décembre 2024).

PARTIE 2

CONTEXTE, OBJECTIFS ET MESURES EN FINANCE DURABLE PAR AXES STRATÉGIQUES

La définition des axes d'intervention et des mesures qui leur sont inhérentes s'appuie sur le contexte économique mondial en pleine transformation ainsi que sur la situation de la finance durable au Canada et au Québec.

Les trois axes stratégiques qui ont été formulés s'inscrivent dans un contexte spécifique dont découlent des objectifs stratégiques, qui eux-mêmes guident l'élaboration d'orientations et des mesures retenues pour les atteindre. Ces mesures permettront de transformer ces priorités en actions tangibles, afin d'accélérer la transition et de renforcer le rôle du Québec en finance durable.

Axe 1

Soutenir la résilience et la transition de l'économie québécoise

Contexte

La transition vers une économie verte et durable exigera des investissements considérables pour moderniser les infrastructures, transformer des secteurs stratégiques et réduire la dépendance aux énergies fossiles. Dans ce contexte, il sera nécessaire de diriger efficacement les capitaux vers des entreprises et des initiatives compatibles avec les objectifs de durabilité du Québec, en particulier ceux liés au climat et à la biodiversité.

Cette accélération de la mobilisation des capitaux au profit de projets durables dépendra toutefois de la capacité du secteur à mettre en place des moyens permettant de déceler de façon fiable les produits financiers durables pour ainsi stimuler la confiance des investisseurs, laquelle a été mise à l'épreuve dans les dernières années, menant notamment à la montée des préoccupations liées à l'écoblanchiment.

De même, l'accès à du financement adapté est essentiel pour renforcer la résilience économique et faciliter la transition vers une économie verte et durable. Or, l'accès au financement s'avère parfois complexe, particulièrement pour les PME et les communautés locales.

Finalement, afin de réduire leur exposition aux risques physiques liés aux changements environnementaux et financiers et de saisir les opportunités liées à la transition, les entreprises et autres acteurs économiques devront être suffisamment outillés pour prendre des décisions éclairées, basées sur des cadres et des données accessibles et fiables. La disponibilité des données de même que leur diffusion auprès du public et des acteurs économiques, conjuguées à la présence de trajectoires sectorielles de transition, peuvent favoriser la capacité des acteurs économiques à évaluer de manière plus précise les risques et besoins liés à la transition.

Objectifs stratégiques

- Faciliter la reconnaissance des produits financiers durables.
- Mobiliser les capitaux en faveur de l'investissement durable.
- Faciliter l'accès des entreprises et communautés à du financement durable pour contribuer à la transition.
- Renforcer la capacité des entreprises et autres acteurs économiques à prendre des décisions alignées sur des objectifs de résilience et de durabilité.

Orientation 1.1

Orienter les capitaux pour soutenir la transition socioécologique du Québec

Cette orientation vise à mettre en place les conditions nécessaires pour favoriser le mouvement des flux financiers vers des projets, des entreprises et des initiatives qui contribuent directement au développement durable du Québec comme la décarbonation, la conservation de la biodiversité et l'amélioration de la résilience climatique.

Mesures

1.1.1 Évaluer les futures lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable (taxonomie) afin de déterminer si elles sont adaptées aux spécificités du Québec.

1.1.2 Définir et mettre en œuvre les leviers nécessaires pour renforcer l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement des régimes de retraite privés québécois.

1.1.3 Identifier, évaluer et mettre en place, le cas échéant, un cadre des mesures incitatives et structurantes visant à orienter plus efficacement les capitaux privés vers des projets soutenant la transition socioécologique.

À la lumière des consultations tenues, des mesures complémentaires à l'orientation 1.1 sur lesquelles le secteur financier québécois pourrait amorcer des travaux, coordonnés par Finance Montréal, ont été identifiées afin de :

- mobiliser le marché obligataire au service de la transition écologique et sociale;
- structurer une offre de financement liée à la performance ESG pour accélérer la transition des entreprises.

Orientation 1.2

Soutenir la croissance des entreprises ou communautés engagées dans la transition socioécologique et renforcer la résilience de l'économie québécoise

Cette orientation vise à stimuler la mise en place de mesures relatives à l'accompagnement et au financement des entreprises et communautés engagées dans la transition. Elle cherche à favoriser l'interopérabilité entre les ressources consacrées à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de ceux-ci ainsi qu'à la réduction d'impact négatif sur la biodiversité, de même qu'entre les mesures susceptibles de contribuer à la transformation verte et au renforcement de la résilience de l'économie québécoise.

Mesures

1.2.1 Faciliter l'accès à des moyens de financement adaptés aux besoins des entreprises et communautés engagées dans la transition socioécologique afin de mieux soutenir leur croissance et de mieux catalyser les investissements dans des projets innovants et à fort impact.

1.2.2 Évaluer et stimuler l'offre d'accompagnement aux PME afin de les appuyer dans la divulgation volontaire de leurs pratiques en matière de durabilité et ainsi de faciliter leur accès au financement.

1.2.3 Faciliter l'accès des entreprises et organisations aux données climatiques et de biodiversité, notamment par la promotion des ressources déjà disponibles.

1.2.4 Développer des trajectoires sectorielles de transition vers une économie carboneutre.

À la lumière des consultations tenues, des mesures complémentaires à l'orientation 1.2 sur lesquelles le secteur financier québécois pourrait amorcer des travaux, coordonnés par Finance Montréal, ont été identifiées afin :

- d'harmoniser les exigences ESG pour améliorer l'accès des PME au financement durable;
- de concevoir des mécanismes assurantiels innovants pour faire face aux risques climatiques croissants.

Axe 2

Développer les compétences et la culture liées à la finance durable

Contexte

La transition vers une économie verte et durable nécessite une transformation des pratiques du système financier, laquelle doit être portée par des professionnels, des entreprises et des investisseurs dotés de connaissances et de compétences adaptées en matière de critères ESG et de transition socioécologique. Pour ne pas limiter la capacité des acteurs économiques à prendre des décisions alignées sur la durabilité, il est primordial de s'assurer que les programmes de formation postsecondaires et les programmes de formation continue des professionnels intègrent adéquatement ces notions essentielles et sont en mesure de s'adapter aux besoins croissants du marché.

Par ailleurs, la finance durable ne concerne pas uniquement les étudiants et professionnels du secteur financier et les décideurs au sein des organisations, mais aussi les citoyens, qui doivent pouvoir mieux comprendre les enjeux ESG et intégrer ces considérations dans leurs choix d'épargne et d'investissement. Une éducation financière enrichie de ces dimensions est donc nécessaire pour assurer une transition juste et inclusive vers une économie plus durable.

Objectifs stratégiques

- Accélérer l'intégration des principes de finance durable et des enjeux ESG dans l'enseignement postsecondaire et la formation continue des professionnels et gestionnaires.
- Sensibiliser l'ensemble de la population aux enjeux de finance durable pour encourager des choix d'investissement et d'épargne plus responsables.

Orientation 2.1

Renforcer l'éducation en finance durable afin de répondre aux besoins croissants du marché et de doter les professionnels et les citoyens des compétences et connaissances nécessaires à la prise de décisions éclairées

Cette orientation vise à s'assurer que les principes de finance durable et les enjeux ESG, notamment en ce qui a trait aux défis climatiques et à la biodiversité, sont adéquatement intégrés dans l'enseignement postsecondaire et la formation continue des professionnels. L'orientation vise également à développer la littératie financière des citoyens afin de permettre à la population en général de choisir des produits financiers responsables et d'évaluer l'impact de ses décisions d'investissement sur l'environnement et la société.

Mesures

2.1.1 Favoriser l'arrimage entre l'offre de formation postsecondaire et les compétences réclamées par le marché en matière de finance durable.

2.1.2 Évaluer l'adéquation des programmes de formation continue des professionnels de la finance en matière de durabilité et influencer leur développement.

2.1.3 Intégrer les enjeux ESG à l'éducation financière des citoyens afin de favoriser la prise de décisions éclairées et responsables.

Axe 3

Faire du Québec un État exemplaire en matière de finance durable

Contexte

Dans un contexte de transition vers une économie verte et de complexification des enjeux environnementaux, dont ceux inhérents au climat et à la biodiversité ainsi que les enjeux sociaux, les gouvernements sont appelés à jouer un rôle important dans la mobilisation des flux financiers pour soutenir des activités durables.

L'exemplarité de l'État en matière de finance durable constitue donc un levier stratégique pour stimuler la confiance des marchés, mobiliser les investisseurs et démontrer la possibilité de mettre en œuvre des pratiques financières responsables. En voyant à une formation adéquate des élus, des fonctionnaires de l'État et des administrateurs d'organismes et en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de ses actifs, dans ses décisions budgétaires et dans ses programmes de formation, l'État peut à la fois favoriser une transition vers une économie verte, réduire ses propres risques et envoyer un signal fort incitant l'ensemble des acteurs économiques à s'engager dans la transition.

Le leadership québécois en finance durable gagne aussi à s'exprimer au-delà de son territoire et à se déployer à l'international. La présence du Québec en diplomatie environnementale, son influence dans ce contexte et son ambition de devenir un chef de file nord-américain en finance durable peuvent être renforcées par le développement de partenariats internationaux. En s'inspirant des meilleures pratiques et en consolidant un réseau à l'international, le Québec peut accroître sa crédibilité, stimuler l'innovation et attirer de nouveaux investissements responsables.

Objectifs stratégiques

- Inciter, par l'exemplarité de l'État, les différents acteurs économiques à s'engager dans la transition et à intégrer les meilleures pratiques ESG.
- Réduire les risques environnementaux, entre autres climatiques, et les autres risques liés à la transition auxquels l'État est exposé.
- Favoriser une transition juste.
- Positionner le Québec comme un acteur de référence en finance durable sur la scène internationale, en misant sur le partage d'expertise et le développement de collaborations stratégiques.

Orientation 3.1

Renforcer l'alignement des politiques publiques sur la durabilité

Cette orientation vise à mettre en œuvre des mesures ayant pour objectif général de guider les différentes décisions de financement de l'État en lien avec la durabilité, afin de renforcer la capacité d'adaptation du Québec aux risques physiques, dont ceux liés aux changements climatiques, ainsi qu'aux risques de transition. Elle vise également à renforcer le rôle incitatif de l'État en matière de finance durable en mobilisant l'ensemble des leviers publics existants afin de positionner l'État comme un catalyseur et le Québec comme un chef de file à l'international.

Mesures

3.1.1 Renforcer le rôle incitatif de l'État en augmentant la part des subventions et des investissements publics alignés avec les cibles environnementales et sociales du Québec, tout en maintenant une approche équilibrée en matière de priorités publiques.

3.1.2 Favoriser une transition juste en accordant une attention renforcée à l'impact des projets d'envergure soutenus par l'État, notamment sur les groupes vulnérables, les communautés autochtones et les populations sous-représentées.

3.1.3 Favoriser les considérations de résilience climatique dans les décisions de financement d'infrastructures publiques et du parc immobilier de l'État.

3.1.4 Renforcer le positionnement international de l'expertise québécoise en finance durable à travers des collaborations structurantes.

Orientation 3.2

Renforcer la gouvernance durable

Cette orientation vise à accroître l'exemplarité de l'État en matière de durabilité en favorisant l'adoption par les organismes publics de normes de divulgation et en renforçant les compétences des élus, dirigeants publics, fonctionnaires et administrateurs de conseils d'administration des sociétés d'État. Ces mesures contribueront à promouvoir une culture commune de leadership durable et à promouvoir la transparence et la capacité de l'État à intégrer la durabilité dans ses pratiques décisionnelles et de gouvernance.

Mesures

3.2.1 Favoriser l'adoption, par les organismes publics et sociétés d'État, de normes de divulgation harmonisées portant sur la durabilité, adaptées au secteur public.

3.2.2 Renforcer les compétences des élus, des fonctionnaires, des hauts fonctionnaires et des dirigeants et administrateurs de sociétés d'État en matière de durabilité.

À la lumière des consultations tenues, des mesures complémentaires à l'orientation 3.2 sur lesquelles le secteur financier québécois pourrait amorcer des travaux, coordonnés par Finance Montréal, ont été identifiées afin de :

- renforcer les compétences des dirigeants d'entreprises et des conseils d'administration en matière de durabilité.

Tableau 2 : Synthèse des mesures

Axes	Orientations	Mesures
Axe 1 : Soutenir la résilience et la transition de l'économie québécoise	**Orientation 1.1 :** Orienter les capitaux pour soutenir la transition socioécologique du Québec	**1.1.1 :** Évaluer les futures lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable (taxonomie) afin de déterminer si elles sont adaptées aux spécificités du Québec.
		1.1.2 : Définir et mettre en œuvre les leviers nécessaires pour renforcer l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement des régimes de retraite privés québécois.
		1.1.3 : Identifier, évaluer et mettre en place, le cas échéant, un cadre des mesures incitatives et structurantes visant à orienter plus efficacement les capitaux privés vers des projets soutenant la transition socioécologique.
	Orientation 1.2 : Soutenir la croissance des entreprises ou communautés engagées dans la transition socioécologique et renforcer la résilience de l'économie québécoise	**1.2.1 :** Faciliter l'accès à des moyens de financement adaptés aux besoins des entreprises et communautés engagées dans la transition socioécologique afin de mieux soutenir leur croissance et de mieux catalyser les investissements dans des projets innovants et à fort impact.
		1.2.2 : Évaluer et stimuler l'offre d'accompagnement aux PME afin de les appuyer dans la divulgation volontaire de leurs pratiques en matière de durabilité et ainsi de faciliter leur accès au financement.
		1.2.3 : Faciliter l'accès des entreprises et organisations aux données climatiques et de biodiversité, notamment par la promotion des ressources déjà disponibles.
		1.2.4 : Développer des trajectoires sectorielles de transition vers une économie carboneutre.
Axe 2 : Développer les compétences et la culture liées à la finance durable	**Orientation 2.1 :** Renforcer l'éducation en finance durable afin de répondre aux besoins croissants du marché et de doter les professionnels et les citoyens des compétences et connaissances nécessaires à la prise de décisions éclairées	**2.1.1 :** Favoriser l'arrimage entre l'offre de formation postsecondaire et les compétences réclamées par le marché en matière de finance durable.
		2.1.2 : Évaluer l'adéquation des programmes de formation continue des professionnels de la finance en matière de durabilité et influencer leur développement.
		2.1.3 : Intégrer les enjeux ESG à l'éducation financière des citoyens afin de favoriser la prise de décisions éclairées et responsables.
Axe 3 : Faire du Québec un État exemplaire en matière de finance durable	**Orientation 3.1 :** Renforcer l'alignement des politiques publiques sur la durabilité	**3.1.1 :** Renforcer le rôle incitatif de l'État en augmentant la part des subventions et investissements publics alignés avec les cibles environnementales et sociales du Québec, tout en maintenant une approche équilibrée en matière de priorités publiques.
		3.1.2 : Favoriser une transition juste en accordant une attention renforcée à l'impact des projets d'envergure soutenus par l'État, notamment sur les groupes vulnérables, les communautés autochtones et les populations sous-représentées.
		3.1.3 : Favoriser les considérations de résilience climatique dans les décisions de financement d'infrastructures publiques et du parc immobilier de l'État.
		3.1.4 : Renforcer le positionnement international de l'expertise québécoise en finance durable à travers des collaborations structurantes.
	Orientation 3.2 : Renforcer la gouvernance durable	**3.2.1 :** Favoriser l'adoption, par les organismes publics et sociétés d'État, de normes de divulgation harmonisées portant sur la durabilité, adaptées au secteur public.
		3.2.2 : Renforcer les compétences des élus, des fonctionnaires, des hauts fonctionnaires et des dirigeants et administrateurs de sociétés d'État en matière de durabilité.

PARTIE 3
GOUVERNANCE ET SUIVI DES PROGRÈS

Collaboration interministérielle

Pour assurer une mise en œuvre agile et structurée de la Feuille de route ainsi que l'élaboration de mécanismes de suivi et d'évaluation des progrès, le ministère des Finances et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs mettront en place une structure de gouvernance visant à prioriser et à opérationnaliser les mesures ainsi qu'à assurer un dialogue continu entre les principaux partenaires, ministères et organismes, dont l'Autorité des marchés financiers et Finance Montréal.

Responsabilité partagée et dialogue continu avec les partenaires

La Feuille de route constitue un cadre stratégique orientant l'action gouvernementale en matière de finance durable. Sa mise en œuvre reposera sur une approche collaborative entre les ministères et entre les secteurs public et privé. La concertation et la collaboration, de même qu'un dialogue continu entre les diverses parties prenantes, sont des conditions clés pour la réalisation des objectifs de la Feuille de route. La responsabilité partagée consiste à reconnaître que les mesures gouvernementales bénéficieraient de l'appui de mesures menées par le secteur privé, permettant ainsi un engagement plus large de l'écosystème financier. La Feuille de route souligne l'importance de cette complémentarité et met de l'avant la nécessité de travailler en synergie pour accroître la portée des efforts en finance durable.

Opérationnalisation de la Feuille de route

La Feuille de route a été conçue dans un contexte économique national et international en pleine transformation. Sa mise en œuvre, en matière de priorisation de mesures et de budgétisation, tiendra compte de ce contexte, des besoins des secteurs public et privé au Québec et de la capacité de contribution de tous. Le plan de mise en œuvre deviendra le principal mécanisme d'opérationnalisation de la Feuille de route. Il détaillera et séquencera dans le temps les mesures permettant de réaliser la vision et d'atteindre les ambitions de la Feuille de route.

Dans cette optique, le suivi de la mise en œuvre revêt une importance stratégique. Il permettra d'ajuster les mesures en cours, de les renforcer au besoin, ainsi que d'en déployer de nouvelles en fonction de l'évolution du contexte.

Mise en place des indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi seront définis et leur échéance de révision sera déterminée dans le cadre des travaux du plan de mise en œuvre de la présente Feuille de route. Ces derniers permettront d'évaluer la progression de la finance durable au Québec ainsi que l'atteinte des objectifs de la Feuille de route.

LEXIQUE

Carboneutralité : État d'équilibre dans lequel les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par une activité humaine sont entièrement compensées par une absorption ou une réduction équivalente, de manière à ne pas contribuer à l'augmentation nette des concentrations de GES dans l'atmosphère.

Critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) : Ensemble de facteurs extrafinanciers utilisés pour évaluer la performance globale et la durabilité d'une entreprise ou d'un actif d'investissement. Les critères ESG permettent d'analyser les risques et les opportunités liés à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, en complément des indicateurs financiers traditionnels.

En voici les trois dimensions principales :

- **Critères environnementaux :** Gestion des émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergie, gestion des déchets, adaptation aux changements climatiques et conservation de la biodiversité, laquelle comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration.
- **Critères sociaux :** Relations de travail, conditions de santé et sécurité, diversité et inclusion, respect des droits de la personne, impact sur les communautés.
- **Critères de gouvernance :** Structure du conseil d'administration, éthique des affaires, transparence, lutte contre la corruption, rémunération des dirigeants.

Écoblanchiment (*greenwashing*) : Pratique consistant à présenter de manière trompeuse des produits, des services, des politiques ou des entreprises comme étant respectueux de l'environnement, alors qu'ils ne le sont pas réellement ou que leur impact environnemental est largement exagéré. L'écoblanchiment peut être intentionnel (stratégie de marketing) ou résulter d'un manque de rigueur ou de transparence dans les communications.

Économie durable : Ensemble des activités économiques pour lesquelles sont prises en compte des considérations environnementales et sociales, dans une perspective de développement durable (Office québécois de la langue française).

Économie linéaire : Système de production, d'échange et de consommation où les ressources sont extraites puis utilisées pour fabriquer des produits qui seront ensuite livrés, consommés puis jetés, sans prise en compte de la capacité de support des écosystèmes (Office québécois de la langue française). L'économie linéaire est un système polluant qui peut nuire à la nature et au climat, et qui engendre une perte de biodiversité. Elle s'oppose à l'économie circulaire, où la mise en place de boucles permet d'utiliser de façon optimale les ressources et de réduire la création de déchets.

Économie verte : Économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Elle se caractérise notamment par un faible taux d'émission de carbone et une utilisation durable des ressources limitées, ce qui implique de nouvelles formes de création de richesse aux impacts environnementaux réduits (ex. : production d'énergie renouvelable, transport durable, économie circulaire, dépollution de l'environnement) (Programme des Nations Unies pour le développement).

Finance durable : Approche globale consistant à intégrer les critères ESG dans toutes les décisions financières, ayant trait notamment aux investissements, aux prêts, aux assurances et à la tarification des risques. Son objectif est d'orienter les flux de capitaux vers une économie plus résiliente, équitable et respectueuse de l'environnement.

Investissement responsable : Approche d'investissement qui intègre explicitement les critères ESG dans l'analyse et la sélection des actifs financiers. Elle vise à concilier rendement économique à long terme et impact sociétal positif.

Normes IFRS S1 et S2, NCID 1 et 2 : Normes internationales et canadiennes en matière de divulgation d'informations sur la durabilité, destinées à améliorer la transparence, la comparabilité et la fiabilité des données ESG communiquées par les entreprises aux investisseurs et aux parties prenantes.

PME (petite ou moyenne entreprise) : Une entreprise comptant de 1 à 499 employés rémunérés. La catégorie des PME se divise en petites entreprises (1 à 99 employés) et en moyennes entreprises (100 à 499 employés) (Institut de la statistique du Québec).

SFDR, CSRD, TCFD, TNFD : Acronymes désignant des cadres réglementaires ou volontaires de divulgation d'informations en matière de durabilité adoptés à l'échelle internationale. Ces cadres de divulgation visent à améliorer la transparence, la comparabilité et la prise en compte des risques environnementaux et sociaux dans les pratiques financières et les rapports d'entreprise.

1. **SFDR – Sustainable Finance Disclosure Regulation (Union européenne) :** Règlement européen qui oblige les gestionnaires d'actifs et institutions financières à divulguer leur niveau d'intégration des critères ESG, à classifier leurs produits financiers selon leur durabilité (article 6, 8 ou 9) et à faire connaître leurs impacts négatifs principaux.
2. **CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive (Union européenne) :** Directive européenne renforçant les exigences de divulgation en matière de durabilité des grandes entreprises. Elle impose une divulgation standardisée sur les risques ESG, les politiques internes, les indicateurs de performance et les objectifs climatiques, selon les European Sustainability Reporting Standards (ESRS).
3. **TCFD – Task Force on Climate-related Financial Disclosures (G20 et Financial Stability Board [FSB]) :** Cadre volontaire (devenu obligatoire dans certains pays) pour la divulgation des risques financiers liés au climat, structuré autour de quatre piliers : gouvernance; stratégie; gestion des risques; indicateurs et cibles.
4. **TNFD – Task Force on Nature-related Financial Disclosures :** Cadre en développement pour la divulgation des impacts des organisations sur la biodiversité et les écosystèmes, et la divulgation des liens de dépendance entre organisations, biodiversité et écosystèmes. Inspiré de la TCFD, il vise à intégrer le capital naturel dans les décisions financières et de gouvernance.

Taxonomie de l'investissement durable : Cadre de classification qui définit quels types d'activités économiques peuvent être considérés comme durables sur le plan environnemental et/ou social, selon des critères scientifiques, techniques et normatifs. Une taxonomie est établie dans le but d'offrir un langage commun aux investisseurs, aux entreprises et aux autorités pour orienter le financement vers des activités alignées avec les objectifs de développement durable ou de transition climatique.

Fonctions principales :

- Clarifier ce qui constitue une activité « verte », « de transition » ou « brune ».
- Réduire le risque d'écoblanchiment en imposant des seuils, normes ou indicateurs de performance précis.
- Harmoniser les marchés et favoriser la transparence dans la communication touchant les impacts ESG.

Transition écologique / transition socioécologique : Passage à un modèle économique et social plus durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, c'est-à-dire ceux de la crise climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Ce concept vise à dévoiler l'articulation entre l'écologie et la socioéconomie ainsi que les dimensions éthiques et politiques impliquées dans les solutions proposées aux problèmes environnementaux. La transition socioécologique se compose de plusieurs volets interdépendants, tels que la transition énergétique, la transition agroalimentaire ou encore la transition climatique.

Transition juste / transition socioécologique juste : Concept dont le gouvernement tient compte quand il accompagne les acteurs de la société concernés plus directement par la mise en place de mesures de transition, ainsi que ceux qui subissent avec le plus d'intensité les impacts du passage à un modèle de développement durable. Cette transition réfère à la notion d'équité et au principe général de « ne laisser personne derrière » dans le défi du passage vers une économie verte. Elle vise l'adhésion de la population et s'inscrit dans une perspective d'équité intergénérationnelle. Pour être juste, la transition socioécologique (ainsi que les transitions sectorielles qu'elle sous-tend) doit se faire selon un processus permettant d'assurer une répartition équitable des coûts et des bénéfices qui y sont associés et d'améliorer la qualité de vie de la population. Afin d'éviter une mauvaise adaptation des actions gouvernementales et l'augmentation de la vulnérabilité de certains groupes sociaux, elle doit se faire en réduisant les inégalités sociales de santé. Les mesures de transition visent, entre autres, les secteurs économiques et de la main-d'œuvre, les options offertes à la population pour réduire la pollution et ses émissions de GES, la protection des régions (prise en compte des particularités régionales), des communautés et de certains groupes de population plus vulnérables, l'équité intergénérationnelle et internationale et l'utilité d'un dialogue social continu.

ANNEXE 1

TABLEAU DES SYNERGIES : MESURES ET STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES QUÉBÉCOISES

	Mesure de la Feuille de route en finance durable	Plan de mise en œuvre 2025-2030 (du PEV 2030)	Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD)	Plan d'action 2024-2028 (du Plan nature 2030)
Axe 1 : Soutenir la résilience et la transition de l'économie québécoise				
Orientation 1.1	**Mesure 1.1.1 :** Évaluer les futures lignes directrices canadiennes sur l'investissement durable (taxonomie) afin de déterminer si elles sont adaptées aux spécificités du Québec.		Objectifs 1.1 et 5.3	
	Mesure 1.1.2 : Définir et mettre en œuvre les leviers nécessaires pour renforcer l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement des régimes de retraite privés québécois.		Objectif 5.3	
	Mesure 1.1.3 : Identifier, évaluer et mettre en place, le cas échéant, un cadre des mesures incitatives et structurantes visant à orienter plus efficacement les capitaux privés vers des projets soutenant la transition socioécologique.		Objectif 5.3	Objectifs 10.1 et 12.1
Orientation 1.2	**Mesure 1.2.1 :** Faciliter l'accès à des moyens de financement adaptés aux besoins des entreprises et communautés engagées dans la transition socioécologique afin de mieux soutenir leur croissance et de catalyser les investissements dans des projets innovants et à fort impact.		Objectifs 1.1, 3.1, 3.2, 4.3 et 5.3	
	Mesure 1.2.2 : Évaluer et stimuler l'offre d'accompagnement aux PME afin de les appuyer dans la divulgation volontaire de leurs pratiques en matière de durabilité et ainsi de faciliter leur accès au financement.		Objectifs 1.1 et 5.3	Objectifs 11.1 et 9.1
	Mesure 1.2.3 : Faciliter l'accès des entreprises et organisations aux données climatiques et de biodiversité, notamment par la promotion des ressources déjà disponibles.	Actions A1-010, A1-020, A1-100, A1-130, A1-160, A4-010, A5-070, A5-100, S1-110 et S1-160	Objectifs 5.2 et 5.5	Objectifs 9.2 et 14.1
	Mesure 1.2.4 : Développer des trajectoires sectorielles de transition vers une économie carboneutre.		Objectifs 1.1 et 5.3	

	Mesure de la Feuille de route en finance durable	Plan de mise en œuvre 2025-2030 (du PEV 2030)	Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD)	Plan d'action 2024-2028 (du Plan nature 2030)
Axe 2 : Développer les compétences et la culture liées à la finance durable				
Orientation 2.1	**Mesure 2.1.1 :** Favoriser l'arrimage entre l'offre de formation postsecondaire et les besoins en compétences du marché en matière de finance durable.	Action S1-050	Objectifs 1.2, 5.2 et 5.9	
	Mesure 2.1.2 : Évaluer l'adéquation des programmes de formation continue des professionnels de la finance en matière de durabilité et influencer leur développement.	Actions S1-040, S1-060 et S1-110	Objectifs 1.2 et 5.9	
	Mesure 2.1.3 : Intégrer les enjeux ESG à l'éducation financière des citoyens afin de favoriser la prise de décisions éclairées et responsables.		Objectifs 1.3 et 5.9	
Axe 3 : Faire du Québec un État exemplaire en matière de finance durable				
Orientation 3.1	**Mesure 3.1.1 :** Renforcer le rôle incitatif de l'État en augmentant la part des subventions et investissements publics dans des projets alignés avec les cibles environnementales et sociales du Québec, tout en maintenant une approche équilibrée en matière de priorités publiques.	Action S4	Objectifs 5.1 et 5.3	Objectifs 9.2 et 14.3
	Mesure 3.1.2 : Favoriser une transition juste en accordant une attention renforcée à l'impact des projets d'envergure soutenus par l'État, notamment sur les groupes vulnérables, les communautés autochtones et les populations sous-représentées.		Objectifs 3.1 et 3.2	Objectif 9.1
	Mesure 3.1.3 : Favoriser les considérations de résilience climatique dans les décisions de financement d'infrastructures publiques et du parc immobilier de l'État.	Action A2-010	Objectifs 5.3 et 5.6	
	Mesure 3.1.4 : Renforcer le positionnement international de l'expertise québécoise en finance durable à travers des collaborations structurantes.	Action S2-080	Objectif 5.3	
Orientation 3.2	**Mesure 3.2.1 :** Favoriser l'adoption, par les organismes publics et sociétés d'État, de normes de divulgation harmonisées portant sur la durabilité, adaptées au secteur public.		Objectif 5.1	Objectifs 10.2 et 11.1
	Mesure 3.2.2 : Renforcer les compétences des élus, des fonctionnaires, des hauts fonctionnaires et des dirigeants et administrateurs de sociétés d'État en matière de durabilité.	Action S1-050	Objectif 5.1	

ANNEXE 2

FORCES ET DÉFIS STRUCTURANTS DU MILIEU QUÉBÉCOIS EN FINANCE DURABLE

Positionnement stratégique du milieu de la finance durable du Québec

Le Québec possède plusieurs atouts pour se positionner comme un acteur de premier plan en matière de finance durable, mais fait face à des défis structurels qu'il convient de traiter de manière ciblée. L'analyse stratégique menée dans le cadre de la présente Feuille de route repose sur un diagnostic approfondi de la situation québécoise issu à la fois de travaux d'experts, de consultations intersectorielles et d'une revue des meilleures pratiques.

Chacune des dimensions analysées présente des forces structurantes sur lesquelles s'appuyer, mais également des obstacles spécifiques à lever pour accélérer la transition, comme le montre le tableau ci-dessous.

Dimension stratégique	Forces du Québec	Défis à surmonter
1. Talents et enseignement	• Institutions d'enseignement réputées pour **leur agilité et leur capacité d'adaptation** des curriculums. • **Intégration croissante** des notions de finance durable dans les programmes universitaires, la formation continue et les certifications professionnelles (ex. : ordres professionnels).	• **Nombre insuffisant de professionnels qualifiés** pour répondre aux besoins des employeurs et des clients sur les enjeux ESG. • **Écart persistant** entre les attentes du marché et la formation disponible, notamment dans les domaines spécialisés (ex. : évaluation d'impact, produit d'investissement durable). • Manque de **sensibilisation des conseillers financiers** à la diversité des produits et des outils de finance durable.
2. Technologie et innovation	• Forte culture d'innovation et milieu dynamique dans plusieurs secteurs, notamment en **énergie propre**, soutenus par des acteurs majeurs et des **investisseurs institutionnels actifs**. • Volonté gouvernementale affirmée de faire du Québec un **pôle d'innovation** technologique et durable.	• **Aversion au risque** de certains investisseurs pour les technologies émergentes à impact environnemental ou social. • **Manque de mécanismes de mise à l'échelle** pour les innovations prometteuses. • **Difficultés de coordination** entre les acteurs des milieux technologique et financier.
3. Capital et financement	• Croissance rapide du marché des produits financiers verts au Québec. • **Engagement affirmé** des institutions financières québécoises à l'égard des principes responsables (ex. : PRI, TCFD). • Présence d'acteurs prêts à structurer des véhicules spécialisés en finance durable.	• **Offre de produits** encore incomplète ou mal adaptée aux besoins des entreprises en transition. • **Manque de clarté** sur les critères de catégorisation des produits et sur la définition des actifs durables. • **Engagement** demeurant **prudent** de la part de **certaines institutions**, limitant leur action à respecter les règlements.

Dimension stratégique	Forces du Québec	Défis à surmonter
4. Direction stratégique	• Antériorité du Québec en matière de **politiques climatiques ambitieuses** (ex. : bourse du carbone, électrification). • Leadership d'acteurs publics et privés qui renforce la **visibilité internationale du Québec**. • Capacité démontrée à collaborer avec d'autres juridictions ou coalitions (ex. : Beyond Oil and Gas Alliance).	• **Niveau d'engagement du secteur privé hétérogène**, reflétant des niveaux différents de préparation et de priorités. • **Absence de coordination structurante** entre les priorités politiques, les orientations sectorielles et les plans de financement. • **Flou sur les montants à mobiliser** et les cibles à atteindre pour réussir la transition.
5. Réglementation et normes	• Présence de l'**ISSB à Montréal**, renforçant la place du Québec dans les discussions normatives internationales. • Adoption d'un **cadre de divulgation** par le CCNID et mise en place progressive par l'AMF et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) d'**exigences de divulgation** alignées avec les normes IFRS S1 et S2.	• **Retards dans l'élaboration des cadres normatifs** et incertitude quant au niveau d'ambition. • **Risque de complexité excessive** pour les PME ou les nouveaux entrants. • **Consensus partiel** sur l'utilité d'une taxonomie propre au Québec et sur l'effort de divulgation attendu.
6. Économie réelle	• **Sensibilisation croissante** des grandes entreprises québécoises aux enjeux ESG. • Existence de **champions sectoriels** déjà engagés dans des démarches exemplaires. • Volonté affichée de plusieurs entreprises d'intégrer les chaînes de valeur responsables.	• **Mobilisation encore partielle** du tissu économique, en particulier **des PME**. • **Compréhension incomplète des impacts et bénéfices ESG**, notamment dans les secteurs traditionnels. • Difficultés à **traduire les principes ESG** en actions concrètes à l'échelle de l'entreprise.

Source : Travaux d'analyse et consultations effectués par Deloitte et Finance Montréal lors de l'élaboration de la Feuille de route.

Ce diagnostic met en évidence une maturité croissante du milieu, mais aussi la nécessité d'un accompagnement ciblé pour accélérer la transition vers une finance véritablement durable et inclusive. Il confirme ces énoncés :

- **Le cadre normatif est en voie d'alignement,** mais la mise en œuvre nécessite un accompagnement, un renforcement de la lisibilité et une réduction des barrières à l'entrée pour les PME.
- **Le capital et l'innovation sont présents,** mais leur mobilisation en faveur des bons projets dépend encore de la structuration d'une offre claire, d'outils financiers adaptés et d'une meilleure coordination entre les parties prenantes.
- **Les talents existent**, mais ils doivent être plus nombreux, mieux formés et dotés de compétences avancées en matière de durabilité.
- **Les entreprises, en particulier les PME, doivent être accompagnées** pour accéder aux marchés du financement durable.

Québec

E02-E04-2605